



Recel de certains des enfants

Par commemoi

Bonjour

Notre père étant DCD nous sommes héritiers de sa part
notre grand -mère paternelel étant DCD elle nous a déshérité et sur le testament elle a menti en disant que notre père
ayant pris la suite de l'exploitation agricole n'avait pas réglé la facture de l'estimation des bêtes et matériels hors nous
avons la preuve car il avait gardé la facture
ce testament peut il être annuler pour cause de mensonge sachant qu'elle a noté dessus qu'elle nous déshéritait

elle avait 5 enfants, et lors de la visite chez le notaire nos oncles ont omis de dire qu'il avait reçu chacun une belle
somme d'argent non déclarer au fisc, on a demandé les relèves bancaires que l'on a toujours pas et aujourd'hui 4 ans
après le décès ils nous disent qu'ils ont reçu cette somme pour payer la maison de retraite alors quelle y est rentré à
88ans

Peut'on considéré cela comme du recel car si on n'avait pas demandé les comptes on aurait rien sû, ils n'ont rien dit au
notaire au moment de la demande de donation faite antérieurement

Merci pour votre réponse

cordialement

Par Aktarus

Bonjour, je suis désolé pour vous mais je vous informe :

ça ne sert à rien de poster sur ce site, plus personne ne répond. Ce site semble être à l'abandon. Je suis dans la même
situation que vous, je cherche de l'aide. Je vais chercher ailleurs...